

### **III. ORGANISMES SPÉCIALISÉS**



## **ORGANISMES SPÉCIALISÉS**

Selon le chapitre XVIII de la Charte, les Organismes spécialisés sont des institutions intergouvernementales qui ont été créées en vertu d'accords multilatéraux et sont dotées d'attributions déterminées dans des domaines techniques présentant un intérêt commun pour les États Américains. Ils jouissent d'une large autonomie technique, dans le cadre des recommandations de l'Assemblée générale et des Conseils. Le présent chapitre résume les rapports qui ont été soumis en application des dispositions des articles 127 et 91 f de la Charte, par les organismes spécialisés suivants:

- l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS);
- l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN);
- la Commission interaméricaine des femmes (CIM);
- l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH);
- l'Institut interaméricain des affaires indigènes (II);
- l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA).



## **ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ**

L'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), créée par la Deuxième Conférence internationale américaine en 1902, est l'organisme régional spécialisé en matière de santé du Système interaméricain et le Bureau régional, pour les Amériques, de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Elle a pour mission de diriger les initiatives de collaboration stratégique entre ses États membres et ses autres partenaires afin de promouvoir la justice sociale dans le domaine de la santé, lutter contre la maladie, et améliorer la qualité et la durée de la vie des peuples des Amériques.

Dans son rapport annuel pour 2005 « Unissons les efforts en faveur de la santé dans les Amériques », la Direction de l'OPS souligne les succès remportés par les États membres, les partenaires et les partenaires stratégiques qui collaborent avec l'OPS à l'amélioration de la santé dans les Amériques. Les succès ont été accomplis dans les trois grands axes présentés ci-après, qui constituent le cadre de coopération de l'OPS:

### **Aborder l'agenda inachevé**

Afin de parvenir à un consensus en vue de réduire la mortalité maternelle dans les Amériques, l'OPS a créé un Groupe de travail interinstitutionnel pour la réduction de la mortalité maternelle, dont l'OPS assure le secrétariat technique, composé du FNUAP, de l'UNICEF, de l'USAID, de la BID, de la BM ainsi que d'autres institutions. Ce Groupe a imprimé l'élan politique nécessaire pour la réduction de la mortalité maternelle.

En matière de réseaux sociaux et de prévention de la mortalité infantile, la Déclaration de Tegucigalpa qui recommande la mise au point d'une stratégie régionale de santé néonatale, actuellement en cours d'élaboration, est au nombre des réussites.

Prenant en considération la Décennie internationale des peuples autochtones du monde entier, l'OPS a incorporé au Plan d'action pour 2005-2007 le renouvellement des soins de santé primaires, l'accès à l'eau de qualité pour la consommation humaine, le traitement des résidus solides et l'amélioration des pratiques d'hygiène.

Dans le domaine de la nutrition et de la sécurité alimentaire pour lutter contre la pauvreté, l'OPS s'efforce de promouvoir, dans de nombreux pays, des initiatives visant à améliorer la disponibilité d'aliments, l'accès aux aliments et la consommation de ceux-ci par les municipalités les plus pauvres ou dans les zones frappées par des catastrophes naturelles ainsi que des programmes visant à réduire les causes structurelles de la pauvreté et de la faim.

### **Maintien des acquis en matière de santé**

En 2005, tous les pays ont vacciné au total plus de 43,7 millions de personnes, principalement des enfants ; 1,5 million de femmes en âge de procréer et plus de 12 millions de personnes de plus de 60 ans ont été vaccinées contre la grippe. La semaine de vaccination, en 2006, aura lieu au mois d'avril et l'OPS espère dépasser les chiffres de l'année précédente.

En juillet 2005, s'est déroulée la Réunion régionale de consultation sur le renouvellement de l'OPS dont le but était de parvenir à un document de position, à une déclaration régionale et à un plan d'action pour tous les pays des Amériques. Le Conseil directeur des ministres de la santé a approuvé ces documents en septembre 2005.

## Réponse aux nouveaux défis

En ce qui concerne la lutte contre l'infection par le VIH/sida, l'engagement du Sommet extraordinaire des Amériques, tenu à Monterrey (Mexique) en 2004 concernant le traitement universel de toutes les personnes défavorisées, ou de 600.000 personnes pour le moins, a été atteint et dépassé. En novembre 2005, le Quatrième Sommet des Amériques a demandé à l'OPS de continuer de développer sa coopération technique afin de parvenir à la couverture universelle en matière de traitement du VIH/SIDA, de travailler dans le domaine de la prévention afin de réduire les nouveaux cas, la discrimination et la stigmatisation sur les lieux de travail. Les directeurs régionaux des agences des Nations Unies qui sont membres d'ONUSIDA (RDG HIV/sida) ont mené des activités visant à renforcer l'appui fourni par ces agences aux pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour lutter contre le VIH/sida. Au nombre de ces activités, on mentionnera : (i) le dialogue avec les hauts représentants d'agences régionales à Washington afin d'harmoniser la coopération internationale en matière de VIH/sida dans les Amériques. Ce dialogue s'est déroulé pendant la réunion annuelle des directeurs régionaux les 3 et 4 mars 2005, au siège de l'OPS. Les participants étaient, entre autres, la BID et son Président, Enrique Iglesias, l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), le Département d'État des États-Unis et les Centres pour le contrôle et la prévention des maladies (CDC); (ii) la publication intitulée Que doit signaler le personnel des Nations Unies en Amérique latine et dans les Caraïbes à propos de l'épidémie de VIH ; et (iii) la Réunion des directeurs régionaux, les 7 et 8 février 2006, qui a inclus un dialogue avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Par ailleurs, l'OPS coordonne cette coalition (IACVP) ciblée principalement sur les jeunes et les bandes de jeunes des municipalités.

Le Règlement sanitaire international (RSI) en préparation à la pandémie de grippe, adopté par la 58ème Assemblée mondiale de la santé en septembre 2005 orientera la communauté internationale avec son code de comportement en cas de situations d'urgence à caractère mondial touchant la santé publique. Le Quatrième Sommet des Amériques a demandé aux États membres de ratifier leur adhésion au RSI dans les meilleurs délais possibles.

En réponse à la menace de pandémie de grippe et aux mandats émanés du Quatrième Sommet des Amériques, l'OPS a lancé un Plan régional stratégique et opérationnel pour faire face à la pandémie de grippe. L'OPS encourage et appuie la formulation de plans nationaux de préparation à la pandémie de grippe dans la région. Des représentants de l'Organisation mondiale de santé animale, la FAO, l'IICA et la BID ont tenu une réunion en mars 2006 au siège de l'OPS afin d'étudier des activités conjointes de préparation compte tenu de la possibilité que le virus de la grippe aviaire H5N1 affecte des oiseaux sauvages ou des volailles dans les Amériques.

Après la signature de la convention-cadre de l'OMS pour la lutte anti-tabagisme, 31 pays du monde ont signé et ratifié cette législation. Dans le cadre de l'initiative « L'Amérique sans fumée », depuis juillet 2005, neuf pays des Amériques ont ratifié la convention-cadre et trois autres ont approuvé sa ratification.

## Travaux conjoints

Outre les trois grands axes d'action susmentionnés, l'OPS mène un éventail d'initiatives conjointes avec d'autres partenaires, parmi lesquelles il convient de souligner celles mentionnées ci-après :

Plus de 65 projets ont été élaborés dans les domaines suivants : développement durable et interventions intersectorielles, informations sanitaires et technologies, accès universel aux services de santé, gestion des risques, contrôle des maladies et santé familiale et communautaire.

L'OPS a accordé son soutien à plusieurs pays après les situations d'urgence qui les ont touchés (inondations et cyclone Jeanne, cyclone Frances, inondations au Guyana, cyclone Katrina et cyclone

Stan). Elle a également fourni une assistance technique au Pakistan après le tremblement de terre au Pakistan, et en Asie après le tsunami.

L'OPS apporte actuellement un appui particulier à cinq pays clés : la Bolivie, le Guyana, Haïti, le Honduras et le Nicaragua.

Pour ce qui est de la collaboration avec le Système interaméricain, l'OPS coopère avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme à la formulation de normes ou d'orientations en matière de droits de la personne et de santé, elle participe à des audiences, organise des ateliers de formation dans les États membres à l'intention du personnel des ministères de la santé et de la société civile.

S'agissant de la collaboration avec l'OEA, l'OPS a participé aux réunions interaméricaines et aux conférences des ministres d'autres secteurs, tels que le travail, l'éducation, l'environnement et le développement social. La santé a été placée parmi les plus hautes priorités du Quatrième Sommet des Amériques. La Déclaration émanée de ce Sommet a mis l'accent sur le renforcement de la coopération dans la lutte contre les maladies chroniques, les maladies émergentes et récurrentes et demandé à l'OPS de coordonner les initiatives régionales de lutte contre le VIH/sida, la grippe aviaire et humaine, d'encourager le développement des systèmes de protection sociale et la santé des travailleurs. L'OPS, en sa qualité de membre du Groupe de travail mixte sur les Sommets, appuie les activités de suivi et de mise en œuvre des Déclarations et des Plans d'action des Sommets et appuiera les préparatifs des futurs Sommets.

## **Réussites**

En résumé, pendant la période couverte par le présent rapport, la coopération technique de l'OPS a été exécutée conformément à ce qui était prévu, en ce qui concerne quatre résultats principaux :

Pour ce qui est d'aborder l'agenda inachevé, les principales réussites ont consisté essentiellement à réduire la mortalité maternelle et infantile dans la région, à améliorer la santé des peuples autochtones et des personnes qui vivent dans la pauvreté et à soigner des maladies comme la maladie de Chagas, la filariose lymphatique, la schistosomiase, le trachome et d'autres.

Pour ce qui est du maintien des acquis en matière de santé, le taux de vaccination est resté élevé, et la semaine de vaccination a été un succès dans tous les pays du Continent américain. D'autres réussites sont la stratégie « Des municipalités et des communautés saines », les processus d'intégration sous-régionale, la santé des populations frontalières, le renouvellement des soins de santé primaires et l'appui fourni aux pays pour la formulation de leurs politiques de santé publique.

Pour ce qui est des nouveaux défis, les succès concernent les domaines suivants : la lutte contre l'infection par le VIH/SIDA, dans le contexte de l'initiative intitulée « Trois millions d'ici à 2005 », la prévention de la violence, la lutte anti-tabagisme, les urgences de santé publique, y compris les maladies infectieuses d'apparition récente comme la grippe pandémique, et les préparatifs et les interventions en cas de catastrophe.

Pour répondre au défi que pose la collaboration interinstitutionnelle, l'OPS a travaillé conjointement avec de multiples partenaires, y compris les États membres, le Système interaméricain, le Système des Nations Unies ainsi que d'autres secteurs afin de renforcer encore davantage les alliances stratégiques et parvenir à des consensus pour que la santé continue de s'améliorer dans les Amériques.

## **INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE L'ENFANCE ET DE L'ADOLESCENCE**

Dans le cadre du Plan stratégique 2005-2008, approuvé par le Conseil directeur, la nouvelle Direction générale de l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN) et son équipe technique élaborent actuellement le Plan programmatique et le Plan de fonctionnement qui permettront de répondre à ses objectifs et principes directeurs, et de concrétiser les perspectives tracées dans la Vision de l'avenir décrite dans le Plan. Son Conseil directeur – composé de représentants de tous les États membres – a approuvé, par la résolution CD/RES. 06 (79-04), la modification du Statut de l'ancien Institut interaméricain de l'enfance, actuellement dénommé l'Institut interaméricain de l'enfance et de l'adolescence (IIN).

Pour donner suite aux mandats qui lui sont conférés par ses organes et les organes de l'OEA, l'IIN continue à fournir, de façon permanente, aux États membres des services et des produits. Il a également fourni une assistance technique en vue de la mise en œuvre du Protocole du Système national de l'enfance (SNI), et du Site de coordination d'actions en faveur de l'enfance et de l'adolescence (Site CA); pour l'installation de nouveaux Centres –y compris ceux d'Antigua-et-Barbuda et de la Jamaïque- du Réseau interaméricain d'information sur l'enfant et la famille (RIIN); une assistance technique et des programmes de formation dans le cadre des Prototypes normatifs et des Prototypes de politiques publiques focalisées (PPF); il a soumis un rapport annuel au Secrétaire général de l'OEA sur le statut de l'exploitation sexuelle à des fins commerciales des enfants et des adolescents dans les Amériques.

Il a réalisé dans les États membres, et à partir du siège de l'IIN à Montevideo, plus de soixante-dix interventions d'assistance technique, de formation, d'enquête, d'organisation de réunions, de diffusion des informations, d'élaboration de projets et de rapports, dont les suivants:

- Renforcement des systèmes de protection des droits humains des enfants et des adolescents dans des aspects clés comme la surveillance des actions gouvernementales en matière de protection des enfants contre la violence sexuelle; d'enquêtes sur le trafic des enfants; de pornographie infantile à travers l'Internet; d'étude des cadres normatifs sur ces thèmes, et d'application des systèmes de surveillance des droits (Chili, Uruguay, Paraguay, Panama et République dominicaine).
- Enquête au Nicaragua et au Costa Rica à titre de complément de la mise en œuvre du « Projet sur le trafic des enfants, la pornographie infantile sur l'Internet, et les cadres normatifs » par les pays du MERCOSUR, la Bolivie et le Chili.
- Enquête au Costa Rica, en Colombie, au Brésil, et en Uruguay sur les pratiques optimales appliquées dans le traitement des enfants en conflit avec la justice pénale, et organisation à Montevideo du Séminaire-atelier « Pratiques optimales dans la mise en œuvre des mesures de privation de liberté en Amérique latine ».
- Création d'un site Web traitant du Rapt international des mineurs par l'un de leurs parents, sur lequel les États membres peuvent puiser des informations relatives à ce dossier.
- Lancement d'une étude sur « la Gouvernance et les droits des enfants et des adolescents » qui établira les bases d'une intervention de l'IIN dans le cadre de son Plan stratégique 2005-2008.
- Démarrage de l'étude « État des droits humains des enfants et des adolescents dans les Amériques », diagnostic au niveau régional de l'état des droits des enfants et des adolescents en vue de déterminer la situation à partir de laquelle pourront être conçues les politiques et élaborés des programmes sur la base de ces réalités. Cette étude a été achevée en avril 2006.
- Coopération technique avec la République argentine dans le cadre du Plan national d'action en faveur des droits des enfants et des adolescents, du Conseil national de politiques sociales, de la Présidence de la nation, dans le but d'informer et de former à l'application des divers mécanismes

conçus pour surveiller le respect des droits des enfants, en utilisant le « Soutien pour le suivi des droits (SMD) »

La nouvelle Direction générale de l'IIN qui a assumé ses fonctions en décembre 2005 mène des actions sur lesquelles repose la mission de l'IIN en se fondant sur la promotion de la gouvernance et de la démocratie dans le cadre de son Plan stratégique. Une perspective de l'action de l'IIN sera donc de renforcer les échanges et le travail en réseau avec les autres entités de l'OEA qui oeuvrent dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de la personne dans le Système interaméricain.

Malgré la grave crise financière qu'a connue l'institution, et aux coupures de postes techniques effectuées depuis 1991, l'IIN déploie des efforts soutenus pour continuer les échanges avec les organisations de la société civile, et pour renforcer les partenariats avec les autorités chargées des questions relatives à l'enfance et à l'adolescence dans la région. Enfin, grâce à l'application d'un système de planification stratégique et de suivi de ses programmes et activités, l'IIN met en place actuellement une stratégie soutenue grâce à la coopération internationale qui lui permette de se consolider comme entité technique principale du Système interaméricain consacrée à la promotion et la protection d'un secteur de la population qui requiert la plus grande attention dans notre région.

## COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DES FEMMES

Créée par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), la Commission interaméricaine des femmes (CIM) est un organisme consultatif de l'OEA pour tout ce qui a trait à la condition féminine dans le Continent américain.

Les activités menées par la CIM en 2005 avaient pour but la mise en oeuvre du Programme de travail pour l'exercice biennal 2004-2006, des mandats impartis par la Trente-deuxième Assemblée des déléguées de la CIM ainsi que ceux qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale de l'OEA à sa Trente-cinquième Session ordinaire et par les Sommets des Amériques. La Commission a accordé une attention particulière au Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI) et au projet de lutte contre la traite des personnes, en particulier des femmes, des adolescents et des enfants.

### **Droits de la personne et élimination de la violence contre les femmes**

La CIM a continué de promouvoir la ratification de la Convention de Belém do Pará par tous les États membres de l'OEA. Le 14 décembre 2005, le Gouvernement de la Jamaïque a déposé son instrument de ratification de ladite Convention, à laquelle sont parties, dorénavant, 32 États membres.

En sa qualité de Secrétariat du Mécanisme de suivi de la mise en oeuvre de la Convention de Belém do Pará (MESECVI), la CIM a demandé aux États parties de désigner l'expert qui fera partie du Comité d'expertes et d'experts du MESECVI (le CEVI). Au mois de juillet, elle a convoqué la première réunion du Comité d'expertes et d'experts du MESECVI, qui s'est tenue du 22 au 24 août 2005. À partir des projets élaborés par le Secrétariat, le CEVI a adopté l'ordre du jour de la réunion, son règlement, un questionnaire, un calendrier et une méthode de travail. Ultérieurement, la CIM a demandé aux États parties de désigner l'autorité nationale compétente qui assurera la liaison avec le Secrétariat. Une fois que celles-ci ont été désignées, le Secrétariat a lancé le premier cycle d'évaluation en envoyant à ces autorités nationales compétentes le questionnaire destiné à évaluer la mise en oeuvre de la Convention. Les réponses à ce questionnaire seront analysées par le CEVI lors de la première réunion du cycle d'évaluation multilatérale qui se tiendra à la mi-2006.

D'autre part, la CIM, dans le but de promouvoir la mise en oeuvre de la Convention, a participé à différents forums régionaux, dont, notamment, le Congrès international en appui à l'harmonisation des législations nationales avec les instruments internationaux relatifs aux droits humains de la femme – la pleine validité des droits de la personne, qui s'est tenu à Mexico.

En exécution de la résolution AG/RES. 2118 (XXXV-O/05) « Lutte contre le délit de la traite des personnes », la CIM a poursuivi ses travaux dans ce domaine dans le Continent américain. Elle a organisé de nombreux séminaires de formation et de sensibilisation à l'intention de fonctionnaires du gouvernement, de parlementaires, de diplomates, de membres de la police et de fonctionnaires des services d'immigration, d'ONG, de jeunes et de représentants des médias, au Belize, en Bolivie, en Équateur, au Guatemala, au Mexique et au Pérou. Ces activités visaient à renforcer et à améliorer la capacité des instances gouvernementales et non gouvernementales à intervenir efficacement face aux problèmes engendrés par la traite des femmes et des enfants.

La CIM a également participé à la conception de campagnes visant à prévenir la traite des personnes en Bolivie et au Mexique. Ces activités ont été réalisées avec la collaboration des Ministères des affaires étrangères, des Ministères du travail et de l'emploi, l'Organisation internationale pour les migrations, l'Organisation internationale du Travail et des ONG.

Dans le cadre du Programme interaméricain de promotion des droits humains de la femme et de l'équité ainsi que de la parité hommes-femmes (PIA), la Commission a mené diverses activités, parmi lesquelles il convient de souligner le projet de cours de formation sur la parité hommes-femmes, les conflits et la construction de la paix. Dans le cadre de ce projet, elle a organisé à Lima (Pérou) le « Premier cours de formation sur la parité hommes-femmes, les conflits et la construction de la paix pour la Région andine », une initiative conjointe de la CIM, du Bureau pour la prévention et le règlement des conflits (OPRC) et du programme Inclusive Security du Fonds Hunt Alternatives. Trente femmes et hommes des pays participants qui s'occupent des questions de paix et de sécurité y ont été formés afin qu'ils soient en mesure de promouvoir l'intégration de la perspective de la parité et la participation des femmes au règlement des conflits et à la construction de la paix. Un deuxième cours sera organisé en Amérique centrale en 2006. Le projet a bénéficié du financement du Fonds Hunt Alternatives –dont dépend le programme Inclusive Security – et du Gouvernement de la République populaire de Chine. Un deuxième cours de formation, destiné à l'Amérique centrale, est prévu en 2006.

Une autre initiative de la Commission est le Projet d'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes au sein de l'OEA. Suite au succès remporté par le « Projet d'incorporation de la perspective de la parité hommes-femmes » pendant l'exercice biennal 2001-2003, dans le cadre duquel les fonctionnaires de l'OEA responsables des programmes et des politiques ont reçu une formation en matière de parité, le Gouvernement canadien a accordé un financement pour des cours de formation supplémentaires. En octobre, a eu lieu la session de coordination de la deuxième étape du projet, avec la participation de fonctionnaires des différents bureaux de l'OEA. D'octobre 2005 à février 2006, la CIM a planifié et organisé des séances de formation à l'intention des fonctionnaires de différentes unités de l'OEA chargés des programmes et des politiques afin de les familiariser avec l'analyse comparative entre les sexes dans leur domaine de compétence. Elle a également réalisé une séance spéciale d'information à l'intention des directeurs et des responsables d'unités.

Ces cours renforcent la formation en matière d'incorporation de la perspective de la parité qui leur a déjà été donnée et abordent également d'autres questions, telles que le harcèlement sexuel et les abus de pouvoir. Le module de formation des formateurs est particulièrement important pour l'institutionnalisation de la formation à la parité au sein de l'OEA. Il est également important de créer une équipe chevronnée ayant les connaissances, le savoir-faire et les matériels nécessaires pour répliquer le programme.

### **Sommets des Amériques**

En exécution de la résolution CIM/RES. 230 (XXXI-O/04) « Parité hommes-femmes et accès à un travail décent en vue de réduire la pauvreté et renforcer la gouvernance démocratique », la CIM a collaboré avec le Secrétariat au processus des Sommets et les missions des États membres en vue d'assurer l'intégration de la perspective de la parité dans la Déclaration et le Plan d'action du Quatrième Sommet des Amériques. À cette fin, le Secrétariat a élaboré des recommandations qui ont été soumises à la considération du Groupe de travail sur la mise en œuvre des initiatives des Sommets des Amériques (GRIC). La CIM a également participé au Forum sur la parité hommes-femmes du Quatrième Sommet des Amériques, qui s'est tenu à Buenos Aires, en avril 2005, où elle a fait un exposé sur les recommandations formulées par la CIM à l'intention du Sommet.

## **INSTITUT PANAMÉRICAIN DE GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE**

Créé par la Sixième Conférence internationale américaine (La Havane, 1928), l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire (IPGH) offre une coopération technique, la formation dans des centres de recherche, diffuse des publications et organise des réunions techniques dans les domaines de la cartographie, de la géographie, de l'histoire et de la géophysique. Il a son siège à Mexico, D.F.

Les principales réunions statutaires quadriennales de l'IPGH se sont tenues à Caracas (Venezuela), du 16 au 23 novembre 2005, mettant ainsi fin à un exercice biennal spécial, qui a été de réingénierie, en 2004, et de prospective en 2005. Comme la première étape de la réingénierie est déjà exécutée et que la phase de transition est déjà bien avancée, la situation financière et administrative de l'IPGH s'est améliorée et les conditions nécessaires à la consolidation de l'Institut en tant qu'entité continentale, en mesure d'appuyer les États membres dans l'interprétation de leur territoire, à partir de l'analyse géographique et historique et d'une vision continentale, sont déjà remplies.

### **Progrès accomplis en matière de modernisation et de réingénierie de l'IPGH**

Dans les paragraphes qui suivent sont décrits certains des principaux progrès accomplis grâce à la modernisation de l'IPGH menée de 2003 à 2005:

- Les dépenses totales de personnel ont diminué de 37%, et les rémunérations de 56%
- Le taux de recouvrement des arriérés de quotes-parts des États membres a été de 81%
- L'exécution des activités scientifiques a augmenté de 43,70%
- La situation du Fonds de roulement de l'IPGH s'est améliorée, et la mise en œuvre du programme d'assistance technique pour 2006 a été garantie
- Le Réseau de spécialistes panaméricains qui regroupe les spécialistes en sciences connexes à l'IPGH a été mis en place
- Les publications institutionnelles sont désormais éditées et produites numériquement
- L'IPGH a établi des liens, en sa qualité d'organe de liaison régional, avec les principales organisations internationales d'histoire et de géographie.

Grâce aux efforts déployés, l'Institut a retrouvé sa viabilité financière et fonctionne désormais sur la base de ses vraies recettes, sans accuser de déficit, il a récupéré son esprit panaméricain et il s'est repositionné comme la principale organisation continentale dans le domaine de la géographie, de l'histoire et des informations spatiales.

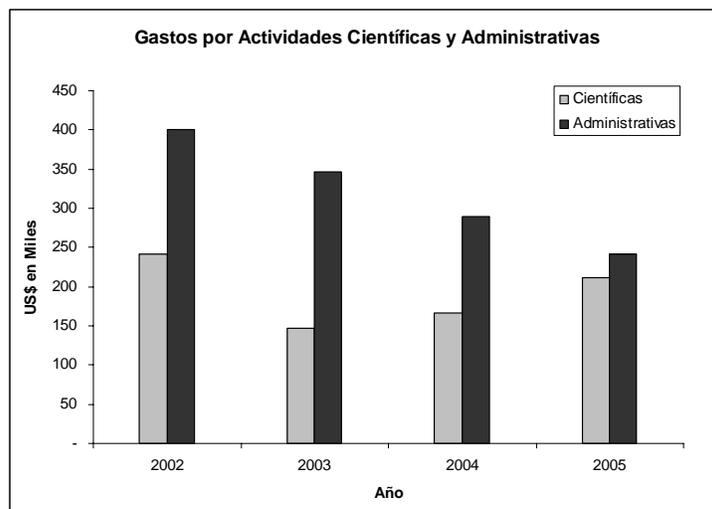
### **Programme d'assistance et de coopération technique en 2005**

En 2005, l'IPGH a mis en œuvre un Programme d'assistance technique qui comprenait 28 projets, d'un montant total de EU\$211.000, en faveur des États membres. Cette somme est considérablement plus élevée que les exécutions budgétaires des années précédentes en matière de cartographie, de géographie, d'histoire et de géophysique.

De même, il a lancé les annonces de projets pour 2006, et dans ce cadre, il a approuvé la prestation d'une assistance technique pour 27 projets représentant un montant total de EU\$163.580. Dans cette même perspective, il a également lancé les annonces de projets pour 2007, et dans ce cadre, il encouragera et appuiera de nouvelles initiatives panaméricaines dans les domaines suivants : (1) infrastructures des données spatiales ; (2) aménagement du territoire ; (3) nouvelle histoire mondiale appliquée aux Amériques ; (4) interventions dans les situations d'urgence provoquées par des catastrophes naturelles.

**Montants exécutés par l'IPGH de 2002-2005  
pour des activités scientifiques et administratives**

<i>Activités</i>	<i>2002</i>	<i>%</i>	<i>2003</i>	<i>%</i>	<i>2004</i>	<i>%</i>	<i>2005</i>	<i>%</i>
Scientifiques	241.296	38	146.831	30	165.845	36	211.000	47
Administratives	401.198	62	345.919	70	290.110	64	241.920	53
<b>Total</b>	<b>642.494</b>	<b>100</b>	<b>492.750</b>	<b>100</b>	<b>455.855</b>	<b>100</b>	<b>452.920</b>	<b>100</b>



*L'exécution budgétaire des activités administratives et opérationnelles, qui représentait 62% des dépenses totales en 2002, ne représente plus que 47%, alors que l'exécution des activités scientifiques est passée de 38 à 53% des dépenses totales*

**Programme de publications ponctuelles et périodiques en 2005**

Le travail de diffusion est l'un des buts principaux de l'IPGH. Dans ce contexte, en 2005, le Secrétariat général a lancé, avec succès, ses publications, en s'appuyant sur une enveloppe budgétaire de \$42.615, et sur de nouveaux outils technologiques incorporés au processus qui rendu possible une plus grande célérité, des économies budgétaires et une efficacité accrue en matière éditoriale. Ainsi, l'Institut a imprimé les publications périodiques correspondant aux revues institutionnelles Revista cartográfica, Revista Geofísica, Revista de Antropología, Revista de Arqueología Americana, Revista de Historia de América y Revista geográfica et le retard accumulé entre 2002 et 2004 s'est réduit.

**Réunions statutaires**

En 2005, l'Institut a tenu à Caracas (Venezuela) les réunions statutaires annuelles et quadriennales suivantes : Soixante-troisième Réunion du bureau (15-17 juin) ; Soixante-quatrième Réunion du bureau (les 15 et 20 novembre) ; Vingtième Réunion de consultation en cartographie (16-18 novembre) ; Dix-huitième Réunion de consultation en géographie (16-18 novembre) ; Seizième Réunion de consultation en histoire (16-18 novembre) ; Dixième Réunion de consultation en géophysique (16-18 novembre) ; Dix-huitième Assemblée générale (20-23 novembre).

Avant ces réunions, le Secrétariat général avait mis rigoureusement en application les dispositions des 31 résolutions adoptées par la Trente-septième Réunion du Conseil de direction (Costa Rica, 2004). Pour la période 2005-2008, les États membres ont élu M. Oscar Aguilar Bulgarelli (Costa Rica) pour exercer les fonctions de Président, et M. Santiago Borrero Mutis (Colombie) celles de Secrétaire général de l'IPGH.

Le Secrétariat général estime que ces réunions ont été extrêmement pertinentes et elles ont permis d'arriver aux résultats suivants : Une contribution résolue au panaméricanisme dans un contexte de pluralité, de diversité et de convergence ; une étape supplémentaire a été franchie vers l'incorporation régionale des technologies de l'information spatiale et vers de nouvelles approximations à l'analyse géographique et historique au profit des Amériques ; un nouvel effort visant à convertir l'IPGH en une entité plus pertinente et à la consolider en tant qu'organisation intergouvernementale en matière d'histoire et de géographie dans les Amériques.

## **INSTITUT INTERAMÉRICAIN DES AFFAIRES INDIGÈNES**

Créé par la Convention internationale de Pátzcuaro en 1940, l'Institut interaméricain des affaires indigènes a pour mission fondamentale de collaborer à la coordination des politiques autochtones des États membres, et de promouvoir les travaux de recherche et la formation de personnes qui se consacrent au développement des communautés autochtones. Il a son siège à Mexico, DF.

S'agissant des activités réalisées, il convient de souligner les suivantes : la bibliothèque a catalogué 51.022 publications, 32.057 articles de revues du fonds bibliographique, 3.263 articles de livres, 165 cartes, 774 articles sur la médecine traditionnelle et 6.400 livres. 60% du contenu des Archives historiques antérieures à 1980 ont été classées. L'Institut a poursuivi la numérisation de ces archives afin de les protéger physiquement et de pouvoir, plus tard, en remettre des copies aux peuples autochtones. En matière de collaboration universitaire, Mme Laura Giraud, historienne de l'Université de Milan (Italie), a coopéré à la révision et au classement des Archives historiques de l'III pendant la période qui s'étend de novembre 2004 à février 2005.

Pour ce qui est de la page Web de l'Institut, en 2005, la tendance à l'augmentation des visites déjà remarquée en 2004 s'est poursuivie. L'III a commencé à préparer le changement de serveur et l'extension des différentes sections de ce site.

La recherche intitulée « Chants du peuple Wirrárika dans ses pérégrinations à Wirikuta », financée par un don de Madame Elizabeth Córdova MacArthur, reçu à hauteur de 90% en décembre 2004, a commencé. La recherche « Histoire du processus de réforme constitutionnelle mexicaine de 1992 en ce qui a trait aux peuples autochtones. Témoignage d'un des négociateurs », réalisée avec la collaboration de l'Institut d'histoire de l'Université du Michoacán, est terminée à 96%.

Pour mener à bien les travaux relatifs à la bibliothèque et aux archives historiques, l'Institut a bénéficié, pendant la période couverte par le présent rapport, de l'aide de deux étudiants de l'Université de la Mer (Oaxaca) et il continue de bénéficier de l'aide d'un étudiant de l'École d'histoire de l'Université métropolitaine.

La Commission de viabilité financière est en cours d'installation.

Pour ce qui est des événements, l'III a promu la réalisation du projet « Xocotzin. Vénérable Pequeño 2005. Tohuehuehuilli, los Juegos de Nuestros Abuelos », avec l'appui du Secrétariat à l'enseignement public, du Gouvernement du District fédéral et Mixtin A.C., et de l'III, qui a eu lieu à Mexico.

En matière de publications, au 31 décembre 2005, l'Institut avait publié deux numéros de la revue América Indígena correspondant à 2004, et deux numéros en 2005. Ces numéros ont été placés sur le site Web de l'III, et les usagers peuvent les consulter gratuitement. Il a également publié un disque compact contenant 32 œuvres qui font partie des Archives historiques de l'Institut.

## **INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR L'AGRICULTURE**

Fondé en 1942, l'Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture est l'organisme spécialisé du Système interaméricain pour le secteur agricole. Il a pour mission de stimuler, promouvoir et appuyer les efforts accomplis par les États membres pour accéder au développement agricole et au bien-être en milieu rural. Il a son siège à San José (Costa Rica).

L'IICA a poursuivi ses travaux visant à promouvoir, de concert avec les États membres, le développement agricole durable, la sécurité alimentaire et la prospérité rurale dans le Continent américain.

En 2005, l'IICA a intensifié la diffusion des résultats de ses études sur l'importance réelle de l'agriculture et de la vie rurale, qui démontrent que toutes deux sont des secteurs stratégiques pour le développement intégral des nations. Les Chefs d'État et de gouvernement, lors du Quatrième Sommet des Amériques tenu à Mar del Plata (Argentine) ont appuyé cette thèse, de même que les ministres de l'agriculture du Continent, lors de la Troisième Réunion ministérielle « Agriculture et vie rurale dans les Amériques » qui s'est déroulée à Guayaquil (Équateur).

L'Institut, par l'entremise de ses unités opérationnelles et de ses bureaux a collaboré à la mise en œuvre des mandats émanés du Processus des Sommets et des réunions ministérielles, mettant en place une coopération technique pour répondre aux demandes des États membres, encourager les processus d'intégration, assurer le suivi de la situation de l'agriculture et de la vie rurale dans le Continent américain et faciliter le consensus continental et la coordination des stratégies et des activités avec d'autres organisations régionales et internationales.

Lors de la Treizième Réunion du Conseil interaméricain de l'agriculture, les ministres ont reconnu l'importance de la modernisation menée par l'Institut au cours de ces dernières années, laquelle est allée de pair avec la concertation des programmes de travail et la reddition de comptes périodique. Il convient de souligner qu'à cette réunion, à l'unanimité, a réélu M. Chelston W.D. Brathwaite, Directeur général de l'IICA, pour la période 2006-2010.

La stratégie « Travailler ensemble » a été renforcée par les interventions menées conjointement, entre autres, avec l'OMC, la CEPALC, l'OEA, la FAO, l'UNESCO, l'OIT, la BID, la Banque mondiale, le CATIE, le CTA, l'OPS, l'USAID, l'AECI et la GTZ. Grâce à ces travaux conjoints, l'IICA a obtenu des résultats notoires dans ses programmes relatifs au développement rural, aux négociations commerciales, à la protection sanitaire agricole et l'innocuité des aliments, à l'information, à la promotion des entreprises agricoles, à l'innovation technologique et dans ses projets d'investissement, de gestion de l'environnement et de formation.

L'Institut a encouragé le développement et le renforcement des savoir-faire et des connaissances en matière d'entreprises, par le biais du Programme interaméricain de promotion du commerce, des entreprises agricoles et de l'innocuité des aliments. Ces actions de renforcement des capacités ont impliqué l'identification des débouchés commerciaux, la formation, la facilitation de l'accès aux marchés, en particulier à ceux des États-Unis, du Canada et des pays européens, la mise au point de systèmes d'information, l'appui à la modernisation des marchés et l'encouragement des petites entreprises agricoles rurales.

Dans le domaine des politiques et des négociations commerciales, l'IICA a adapté ses activités de coopération à la nouvelle réalité résultant des processus de libéralisation des échanges et de la prolifération des accords bilatéraux et multilatéraux dans lesquels s'inscrivent la production et le

commerce des produits agricoles. À cet égard, l'Institut a continué d'apporter un appui considérable aux bureaux chargés des politiques commerciales agricoles dans les pays membres, afin de faciliter les négociations commerciales agricoles, l'évaluation de l'impact des accords commerciaux sur le secteur de l'agriculture ainsi que la gestion de ces accords, qui revêt une importance cruciale.

Dans ce même esprit, l'IICA a mis en œuvre le programme de coopération horizontale intitulé « Nœud pour les politiques et le commerce - point focal : le Mexique » dont le but est de faciliter les échanges de données d'expérience dans ce domaine dans tout le Continent. En outre, il a fait office de secrétariat technique des différents forums ministériels régionaux qui s'efforcent d'atteindre et de consolider des consensus à propos des politiques relatives à l'agriculture, à la vie rurale et au commerce.

Une autre action visant l'amélioration de la compétitivité de l'agriculture a été la promotion de la méthodologie « Filières et dialogue pour l'action », principalement dans les pays des Régions centrale, andine et des Caraïbes. Sa mise en application a facilité l'obtention de consensus entre les acteurs des secteurs public et privé à propos de questions cruciales qui ont une incidence négative sur la compétitivité des filières agroalimentaires et la mise en œuvre des activités conjointes permettant d'y remédier.

L'Institut a commencé à formuler un programme continental en matière de biotechnologies et de biosécurité agricoles. Les axes prioritaires de la coopération dans ce domaine ont été définis conjointement par des experts des pays membres et des techniciens de l'IICA. Il a également facilité la mise en œuvre effective du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques et il a renforcé sa collaboration avec l'Initiative nord-américaine de biotechnologie (NABI) et le Groupe de biotechnologie du CAS. Il a terminé l'analyse régionale sur la situation institutionnelle des biotechnologies agricoles en Amérique latine et dans les Caraïbes et créé un site web spécialisé en biotechnologie et en biosécurité.

Il convient d'ajouter à ce qui précède l'encadrement des processus de modernisation des systèmes d'innovation technologique agricole des pays, l'élaboration d'études régionales sur des thèmes prioritaires du FORAGRO et la consolidation du système régional de coopération en matière d'innovation technologique par l'intermédiaire des PROCI. L'importance croissante du commerce mondial des produits agricoles a mené l'Institut à renforcer la coopération dans le domaine de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments (PSAIA). Il convient de souligner la mise en application de l'instrument « Efficacité, vision et stratégie » (DVE) qui a pour fonction d'évaluer les services de PSAIA et d'appuyer leur modernisation institutionnelle afin de contribuer à l'accroissement des échanges commerciaux agricoles. L'IICA a également continué de mettre en œuvre « L'Initiative pour les Amériques en matière de mesures sanitaires et phytosanitaires » qui a permis aux représentants des services sanitaires et phytosanitaires des États membres d'avoir une participation permanente au sein du Comité des MSP de l'OMC.

Conscient de l'ampleur des thèmes liés à la PSAIA, notamment celui de la grippe aviaire, l'Institut a renforcé ses partenariats et ses liens de coopération avec d'autres organisations, telles que l'OPS-OMS, le Codex Alimentarius, l'OIE et la CIPF. Il a continué à promouvoir et à diffuser l'approche territoriale pour le développement rural et à appuyer la gestion des politiques, des mécanismes, des stratégies et des investissements adoptant cette approche. Dans ce domaine, les activités de l'IICA ont eu un impact accru, grâce aux synergies résultant des travaux réalisés en commun avec d'autres organisations, aussi bien dans le cadre du Groupe interinstitutionnel de développement rural que dans celui des groupes interinstitutionnels nationaux créés pour aborder cette question. Au nombre des activités les plus importantes en matière de développement rural, il convient de citer l'impulsion donnée par l'Institut à l'axe stratégique de travail dénommé « BRAMCO », auquel participent des institutions de développement rural du Brésil, du Mexique et de la Colombie, et la mise en marche d'un programme de maîtrise en gestion du développement rural. D'autres activités importantes ont été la prestation d'une assistance

technique, la réalisation d'un grand nombre d'actions de formation, la mise en œuvre de projets-pilotes, la publication de documents techniques et le travail mené avec des partenaires stratégiques, notamment le Rural Policy Research Institute, le Global Environmental Change and Food Systems, l'UICN et l'organisation RUTA.

La formation des ressources humaines a continué d'être une priorité de l'Institut en 2005. À cet effet, il a appuyé les processus d'intégration des établissements d'enseignement agricole supérieur, l'amélioration de la pertinence et de la qualité de l'enseignement agricole et rural, la reconnaissance et l'homologation des études agricoles dans les Amériques.

En outre, afin de répondre aux demandes énoncées dans les programmes nationaux et régionaux, il a élaboré des cours d'enseignement et de formation à distance sur les thèmes stratégiques pour le développement agricole et rural de l'Amérique latine et des Caraïbes.

Comme corollaire à la coopération technique directe, l'Institut a déployé des efforts considérables dans le domaine de la gestion de l'information et des connaissances sur l'agriculture et le monde rural afin de devenir le principal centre de référence du Continent américain dans ce domaine. Pour ce faire, il a modernisé son portail ([www.iica.int](http://www.iica.int)), amélioré les contenus techniques, augmenté les souscriptions au système d'information InfoAgro (commerce, INFOTEC, hygiène agricole, développement rural, PRODAR), rénové le SIDALC, rendu plus visible le système de bibliothéconomie, amélioré la gestion des publications et renforcé le système d'information interne (Intranet et VPN).

Dans le but de maximiser les capacités institutionnelles, l'Institut a encouragé l'organisation de quatre forums techniques de haut niveau, publié plus de 150 documents et continué de rendre hommage aux performances du capital humain en décernant des prix qui récompense l'excellence dans ce domaine.

Au niveau des régions, en plus d'assurer les fonctions de secrétariat technique de différents forums ministériels permanents, il s'est occupé de la facilitation et de la gestion de plateformes et de réseaux thématiques de spécialistes et de techniciens et d'établir des consensus entre les pays et les régions pour la mise au point de programmes de travail communs.

Enfin, les activités de l'IICA dans ses 34 États membres prennent la forme de programmes, de projets et d'activités consacrés au renforcement de la compétitivité, au commerce, à la promotion de la protection sanitaire agricole et de l'innocuité des aliments, au renforcement des communautés rurales, à l'intégration continentale, au développement du capital humain, à la gestion de l'environnement et à la modernisation institutionnelle. La préparation, l'exécution et l'évaluation de projets d'investissement dans le développement agricole et rural, dans le cadre d'un travail en équipe et intersectoriel, conformément à la pensée stratégique de l'Institut, se sont avérées des tâches permanentes.